

Postulat

Au Conseil Communal d'Arzier-Le Muids

« Pour une zone abritée dans la cour du CCS »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Actuellement, le Centre Communal et Scolaire ne dispose pas, dans sa cour, d'un endroit abrité permettant de se protéger des intempéries et du soleil.

Les enfants sont les utilisateurs principaux du bâtiment. De nombreux enfants sont mouillés avant même d'avoir commencé l'école en attendant dans le cortège lors de fortes intempéries (rappelons que les parapluies sont déconseillés pour risques de blessures) et restent dans cet état tout au long de la journée. Le même problème se pose pendant la récréation. Et en cas de forte chaleur, voir même de canicule, il n'y a pas d'endroit ombragé permettant aux enfants à la peau fragile de jouer sous couvert.

Une pétition dans ce sens avait circulé fin 2016 dans la cour d'école et avait récolté la signature de la plupart des parents d'élèves présents. Vous trouverez le document en pièce jointe.

Cette zone abritée pourrait également profiter de façon régulière à tous les utilisateurs secondaires du bâtiment qui sont les habitants de la commune lors de toute manifestation (Noël Villageois, Marché artisanal, fêtes scolaires, manifestations sportives,...).

La norme applicable à ce jour est de couvrir 10% de la surface de la cour. Le bâtiment actuel ayant été construit il y a plus de 30 ans, il n'était alors pas soumis à cette norme. Par le présent postulat, nous souhaitons que la Municipalité étudie une solution afin de combler ce manque.

Ainsi, je vous remercie de bien vouloir soutenir mon postulat « Pour une zone abritée dans la cour du CCS » et vous remercie d'avance pour votre attention.

Antonie Van Zandijcke Geldreich.

